



COMMUNIQUE

30 août 2010

Composition du nouveau CSTS : Comment on pense le travail social sans les professionnels...

La nouvelle composition du Conseil Supérieur du Travail Social (voir Arrêté du 7 juillet 2010, paru au JO du 16 juillet 2010) nous étonne à plusieurs niveaux.

Les associations professionnelles, grandes absentes

Une nouvelle fois, ni l'ANAS ni aucune association représentant les professions de niveau III n'a obtenu une représentation. Pourtant, nos interventions dans les débats sur et autour du travail social sont reconnues. Nous sommes d'ailleurs régulièrement des interlocuteurs des ministères ou de multiples institutions. Nous sommes aussi dans un échange régulier avec nombre des membres désignés du CSTS. Nos productions constituent des références utilisées par nombre d'acteurs. Mais les quatre professions centrales du travail social sont écartées d'un des lieux où se pense le travail social... Pourtant qui peut mieux contribuer à penser le travail social que les praticiens eux-mêmes ?

Or, **notre spécificité ne peut être portée par aucun des autres acteurs** actuellement membres du CSTS. Avec la baisse du nombre des membres désignés (50 au lieu de 68), l'occasion d'enrichir le CSTS de nos regards en ouvrant une place par association n'aurait pas alourdi l'ensemble. La représentation des syndicats a été ramenée de 12 à 6 places... Celle des usagers, associations et organismes nationaux passe de 14 à 9... Non seulement il y avait de la place possible, mais le CSTS pouvait en plus s'enrichir de nos expériences, de nos analyses grâce à notre engagement et notre participation à ses travaux.

Des arguments qui ne tiennent pas...

Notre demande date de plusieurs dizaines d'années. Le seul argument dont nous avons eu écho pour justifier l'absence de nomination peut se résumer ainsi : *l'ANAS représente une seule profession et pas l'ensemble des travailleurs sociaux, il faudrait un seul représentant des professions.*

Le fait que l'ANAS ne pouvait représenter l'ensemble des travailleurs sociaux de niveau III était valide il y a quelques années... Mais aujourd'hui, avec la création de l'ONES, **chaque profession a une organisation professionnelle de référence**. Quant à l'argument du regroupement pour une représentation de l'ensemble des travailleurs sociaux, il ne tient pas plus que le précédent : A-t-on exigé une telle « fusion-représentation » des organisations syndicales ? Mieux encore : l'AFORTS et le GNI, tous deux membres du CSTS, ont créé une organisation commune, l'UNAFORIS. La logique aurait voulu que soit, l'on garde AFORTS et GNI avec une représentation spécifique, soit c'est l'UNAFORIS qui représente les deux associations-mères... Résultat ? On garde l'AFORTS, le

GNI et on ajoute l'UNAFORIS ! Trois places pour deux organisations dans la réalité : on a manifestement pris soin des spécificités de chacun. **Les spécificités propres à chaque profession auraient donc pu être reconnues elles-aussi.**

Décidément, les associations professionnelles ne sont pas les bienvenues.

Ce fait, ainsi que la baisse des places pour les organisations syndicales, nous semble indiquer que dans ce CSTS, les décideurs et employeurs auront plus de poids qu'auparavant. Ceci au moment où des enjeux forts bousculent le champ de la formation, où la règle institutionnelle tente de s'imposer comme seule référence possible, où la logique gestionnaire pèse de tout son poids sur les réalités professionnelles et les publics...

Nous examinerons donc avec attention les productions à venir de ce Conseil Supérieur du Travail Social en espérant et demandant à ce que, dans un avenir proche, il regroupe enfin tous les types d'acteurs du travail social et qu'une juste place soit accordée aux professionnels du social par la voix de leurs associations.

Françoise LEGLISE

Présidente